

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 20 juillet 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - N. LECLERC - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : S. BASSI-ALLEMAND par L. FABRE - M. PEREZ par G. REQUENA - D. CUPOLI par M. ROUVIER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absents** : JF. MARY - B. DANIS

**5. Achat des parcelles DN 58 A et DN 59 C**

En vue de la réalisation de la mise en sécurité du stationnement à proximité du poste de secours chemin du Payrollet, il convient de créer 2 à 3 places de stationnement pour les interventions des secours, gendarmerie et police.

Monsieur Jean-David CORZO, SCI Coup de foudre, a proposé la cession gratuite des parcelles DN 58 A et 59 C, pour une surface totale de 94 m<sup>2</sup>.

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** l'achat des parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
DN	58 A	chemin du Payrollet	Ville de Marseillan	0€/m <sup>2</sup>	76 m <sup>2</sup>	0 €
DN	59 C	chemin du Payrollet	Ville de Marseillan	0€/m <sup>2</sup>	18 m <sup>2</sup>	0 €

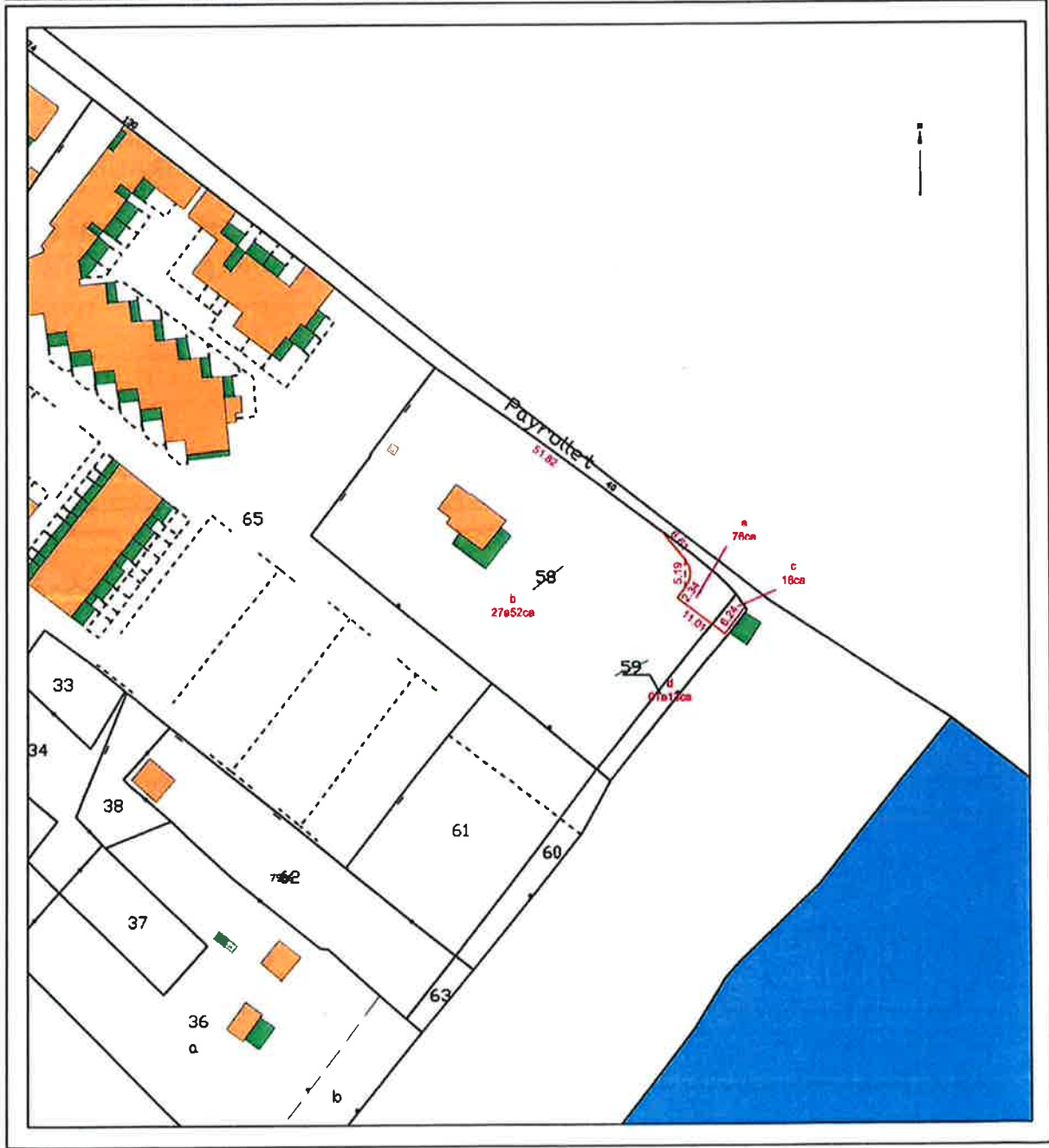
Tous les frais, droits et autres étant à la charge de la ville.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

Commune : 034150 Mareuilhan	<b>MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL</b> <b>D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)</b>	Groupement des Géomètres Experts <b>Bbass</b> BOTTRAUD BARBAROUX ASSOCIES Expert de Géomètre Expert Foncier DPLG N° d'inscription 2006C200015 Tél. 04 67 94 14 49 3 98 30/Jul - BP 50038 - 34 307
Numéro d'ordre du document d'arpentage Document vérifié et numéroté le ..... A ..... Par .....	<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICATION</b> (Art. 26 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;          B - En conformité d'un piquetage : Mal.2021..... effectué sur le terrain ;          G - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à .....</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.</p> <p>A ..... , le .....</p>	Document dressé par <b>BOTTRAUD F. (BBASS)</b> à Agde..... Date 21/05/2021 Signature :
Section : DN Feuille(s) : 01 Qualité du plan : P4 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 09/03/2005		

(1) Ne pas les inscrire toutes. La formule A) n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par acte de mise à jour), dans la formule B) les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)  
 (3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'authenticité enregistrée).



Envoyé en préfecture le 04/08/2021

Reçu en préfecture le 04/08/2021

Affiché le 04/08/2021

**SLOW**

ID : 034-213401508-20210720-DEL21\_07\_20\_05-DE

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Michel', written over a circular blue official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE MARSEILLE' around the top edge and the number '434340 1' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above.